



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du :	7 Septembre 2023
à :	9h30

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

Présents :	MM. MONOT Jérôme, BRINON Denis, BOUDEBZA Farid ; RIDIRA Baptiste (U2C2F), CERRAJERO Luc et BOUQUET Maurice
------------	--

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

Excusés :	M. CROZE Fabien et COLAS Patrice
-----------	----------------------------------

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 17/08/2023

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

L'ordre du jour est abordé :

I. INFORMATIONS GENERALES

La Commission prend note des difficultés rencontrées par la DSI (Direction des Services informatiques) concernant la délivrance des « Double licences Techniques ».

La commission incite les clubs souhaitant mettre en place cette double licence, à se rapprocher du Secrétariat de la Direction Technique Régionale.

II. BANC DE TOUCHE

A - Avenants de modification :

YOUNG Ping - F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS– Validation de l'avenant de modification

GONCALVES DE CASTRO Jose - U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOURS– Validation de l'avenant de modification

B - Avenants de résiliation

GARNIER Guillaume - E BELLEVILLE BOULLERET SAVIGNY SANCERRE VERDIGNY – Validation de l’avenant de résiliation

JULIAN Mickael - E BELLEVILLE BOULLERET SAVIGNY SANCERRE VERDIGNY– Validation de l’avenant de résiliation

BOUCHECHE Karim - F.C.O. ST. JEAN DE LA RUELLE– Validation de l’avenant de résiliation

C – Situation encadrement

Selon les informations transmises par les clubs, un point est effectué concernant l’encadrement des équipes soumises à obligation de diplôme.

Rappel de l’article 12 du Statut des Educateurs « Obligation de Diplôme »

1. Obligation de contracter

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :

Pour l’équipe participant au Championnat Régional 1 :

➔ Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l’équipe

2. Possibilité de contracter ou bénévolat

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous, sont tenus d’utiliser sous contrat ou sous bordereau de bénévolat (article 22), les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :

Pour l’équipe participant au Championnat Régional 2 :

➔ Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l’équipe

Rappel du Chapitre 7 - Article 8 du Règlement Des Championnats « Senior Masculin » De Ligue « Obligation de diplôme »

2) Possibilité de contracter ou bénévolat

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous, sont tenus d’utiliser sous contrat ou sous bordereau de bénévolat (article 22 du Statut des Éducateurs), les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :

Pour l’équipe participant au Championnat R3:

➔ Un entraîneur titulaire au minimum du BMF, entraîneur principal de l’équipe

D – Encadrement lors des rencontres

Cette année, afin de gérer au mieux la structuration des bancs de touche et d’identification de l’entraîneur concerné lors des rencontres, la Ligue du Centre-Val de Loire de Football a décidé de munir chaque éducateur/entraîneur en charge d’une équipe de Niveau Régional, une accréditation nominative.

La commission rappelle que chaque éducateur identifié comme entraîneur responsable de son équipe, devra *a minima* le présenter lors de son arrivée au délégué et/ou officiels présents sur la rencontre. Celle-ci n’est pas obligatoirement portée lors de la rencontre.

III. COURRIERS CLUBS / EDUCATEURS :

ACP TOURS - R1

La commission prend note du mail adressé en date du 06 Septembre 2023. LA commission transmet les informations à la Commission du Statut Fédéral pour avis de leur part.

Une réponse sera faite au club dès réception de ces éléments.

AS ST AMAND - R3

La commission prend note du mail adressé en date du 04 Septembre 2023 concernant l'encadrement de son banc de touche pour la première rencontre. La commission incite le club à réaliser la demande de licence dès lors la FPC réalisée.

FC DROUAI – R1

La commission prend note du mail adressé en date du 31 Août 2023. La commission transmet les informations à la Commission du Statut Fédéral pour avis de leur part.

Une réponse sera faite au club dès réception de ces éléments.

IV. DÉROGATIONS

Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

Dérogations FFF

La commission prend note des demandes de dérogations suivantes accordées pour les éducateurs en charge d'une équipe gérée par les services de la FFF.

CS MAINVILLIERS – YAHMED Samy – Validation de la dérogation

CHAMBRAY F.C – BANTITI Mehdi - Validation de la dérogation

LA BERRICHONNE CHATEAUROUX – MANTAUX BAPTISTE - Validation de la dérogation

Dérogations LIGUE

FOOT SUD 41

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche Seniors Régional 3 du club du FOOT SUD 41 pour M. ACHALE Laurent avec licence « Educateur Fédéral » - CFF3 ayant fait monter l'équipe.

La commission, invite M. ACHALE Laurent à poursuivre sa formation, en l'orientant vers le BMF lors de la saison 2024-2025

CJF FLEURY LES AUBRAIS – R3

La Commission donne un avis défavorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche Seniors Régional 2 du club du CJF FLEURY LES AUBRAIS pour M. ARAIBAT Nabil avec licence « Educateur Fédéral » - R2 ayant fait monter l'équipe.

La commission, constate que la licence Technique de celui-ci n'est pas effectuée et que la procédure de demande de dérogation n'a pas été formulée dans les termes réglementaires. Elle invite le club du CJF FLEURY LES AUBRAIS, à saisir une demande de licence Technique pour M. ARAIBAT Nabil et transmettre dans les plus brefs délais ainsi que le document formalisant la demande de dérogation.

V. FORMATION CONTINUE (recyclage)

Agenda des prochaines sessions :

<u>THEMATIQUES</u>	<u>DATES</u>
LA PREFORMATION	08 et 09 Septembre 2023 à Orléans
VIDEO ET OUTILS NUMERIQUES	27 et 28 Octobre 2023 à Châteauroux
OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	02 et 03 Novembre 2023 à Châteauroux
SPECIFIQUE ATTAQUANTS/GARDIEN DE BUT	09 et 10 Février 2024
RESPONSABLE TECHNIQUE CLUB	26 et 27 Février 2024
LA PREPARATION PHYSIQUE	08 et 09 Mars 2024
RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL	05 et 06 Avril 2024
FUTSAL	21 et 22 Juin 2024

Les modalités d'inscription :

L'Educateur peut s'inscrire directement via son compte FFF :

<https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

Si c'est le club qui prend en charge les frais d'inscription, les pré-inscriptions doivent être faites via Portail Club :

<https://portailclubs.fff.fr>

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

Rappel pour les licences éducateurs :

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
- L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous contrat bénévole.

- a. La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

BRANDAO VICTOR - A. S. Chabris Football
ABOULAHMADA AMINE - A.F.C. Blois 1995
ALLIO ANTHONY - A.S. Chapelloise
MOREAU THIERRY - A.S. Chapelloise
DE SOUSA EMMANUEL - A.S. Contres
MARDON ROMAIN - A.S. Contres
PEURIEN BRIAN - A.S. De La Vallee Du Lys Pont
HERVE JEAN FRANCOIS - A.S. Pays De Racan Neuvy Le Roi
PINSON JEREMY - A.S. Soings En Sologne
PIWOWARCZYK CEDRIC - A.S. Soings En Sologne
SOUFIANI MOUNIR - A.S. St. Germain Du Puy
VANDENPLAS ALEXIS - Acp Tours
DERON CHRISTOPHE - Am. Epernon
CORBIN JASON - Av. St. Amand Longpre
LEFEVRE FABIEN - Avant Garde Boigny Checy Mardie
HAURANT JEAN - Avoine Olympique Chinon Cinais
APARICIO MATHIAS - Blois F. 41
CREUZET PIERRE - Blois F. 41
DOLLEANS ROMAIN - Blois F. 41
FERTASSI NASSIM - Blois F. 41
LEMSSEN SEBASTIEN - Blois F. 41
AIT JAMAA BADER - Bourges Foot 18
BOUAZIZ NORDINE - Bourges Foot 18
RIVAT DAVY - Bourges Foot 18
ROSE ANTOINETTE LUDOVIC - Bourges Foot 18
EL FIDAHY SALLAH - C.A. Pithiviers
BESNARD MATTHIEU - C.Am. Montrichard
BOURREAU JULIEN - C.Am. Montrichard
BOYER THOMAS - C.S. Mainvilliers Football
SECK OUSMANE - C.S. Mainvilliers Football
SOUKOUNA BOUYAGUI - C.S. Mainvilliers Football
BADER JEREMY - C'chartres Football
COURTOGIT AMBROISE - C'chartres Football
GATO ADRIEN - C'chartres Football
GAUVAIN GEOFFREY - C'chartres Football
HAUDECOEUR JEAN MARC - C'chartres Football

JOULIN ARTHUR - C'chartres Football
POLLION YANN - C'chartres Football
SOUIYYAH HAKIM - C'chartres Football
TOURNE FRANCOIS - C'chartres Football
BECKER DIRSON LUIS - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
LEPRETRE SHANEL - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
LEVY MARC - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
LY MOUSSA - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
NGIKAMA DONOVAN - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
OUAGOUILLA MOHAMED - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
CRECHET MICKAEL - Chambray F.C.
FERREIRA MIKAEL - Chambray F.C.
LEPAGE FRANCK - Cher Sologne Football
EL ATALATI RACHID - Espe.S. Du Moulon Bourges
MANA BILAL - Espe.S. Du Moulon Bourges
DIABY MOCTAR - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
DIAWARA IDRISSE - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
ZANOUVI MARVIN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
LEROY ERIC - Et. Chateauroux
LAOUAR SOFIAN - F.A. St. Symphorien Tours
MAYALA MABIDI - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
LEGERON CEDRIC - F.C. Deolois Deols
AYONG MARVIN - F.C. Drouais Dreux
MOREAU ROBIN - F.C. Drouais Dreux
PELTIER VINCENT - F.C. Luce Ouest
DEVIN BENOIT - F.C. St. Georges S/Eure
HAMELIN CHRISTOPHE - F.C. St. Georges S/Eure
RICHARD OLIVIER - F.C. St. Georges S/Eure
CAILLET JONATHAN - F.C. Val De Cher 37
HAMELIN CLEMENT - F.C. Val De Cher 37
XAVIER DANY - Football Choisille Lamembrolle Mettray
MOLINEAU JULIEN - Football Club Pays Langeaisien
NEUVILLE FREDERIC - Football Club Pays Langeaisien
THIBAUT CYRIL - Gazelec S. Bourges
BOUE STEVE - J3 Sp. Amilly
CELIK ABDULRAHIM - J3 Sp. Amilly
DESMONS JOHAN - J3 Sp. Amilly
JUMEAU ROMAIN - J3 Sp. Amilly
GARCIA JEREMY - Jargeau St.Denis F.C.
IKHIYATANE HASSAN - Joue Les Tours F.C. Touraine
AUBARD CYRILLE - La Berrichonne De Chateauroux
CESCA NINO - La Berrichonne De Chateauroux
LAMOUREUX ERIC - La Berrichonne De Chateauroux
GIRARD AXEL - Luisant A.C.
KNEZEVIC ERWAN - R. C. Val Sud Touraine
CHARBONNEAU DOMINIQUE - S. C. Malesherbois Football
PETITJEAN STEPHANE - Sp.A. Issoudun

SORRENTINO THOMAS - Sp.C. Vatan
CHOLET ALEXIS - St. Pryve St Hilaire F.C.
BARKALLAH NOELLYANN - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LUCEREAU STEVENS - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LUKOMBO JORDY - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
ASKAR SMAIL - Tours F.C.
GARDEAU FRANCK - Tours F.C.
GEREZ MIGUEL - Tours F.C.
GOUGEON MARVIN - Tours F.C.
JEAUNEAU JEAN BAPTISTE - Tours F.C.
LEJEUNE YOAN - Tours F.C.
PERROUX BENJAMIN - Tours F.C.
GUERRIER CORENTIN - U.S. Fougères S/Bievre Ouchamps Feings
AHANDOUR MOUNIR - U.S. Le Blanc
DELALANDE HUGO - U.S. Le Poinçonnet
FONTAINE SAMUEL - U.S. Lorris
POULIN FREDERIC - U.S. Montgivray
AKIANA KABA DIDIER - U.S. Municipale Montargis Football
SQUARE KARAMBA - U.S. Municipale Montargis Football
CAUCHOIS STEPHANE - U.S. Municipale Saran
DUGALLEIX FABIEN - U.S. Municipale Saran
LARTIGAU REMI - U.S. Municipale Saran
LORY SEBASTIEN - U.S. Municipale Saran
REYT ADRIEN - U.S. Municipale Saran
BOUARA WILLY - U.S. Orleans Loiret Football
EL MAOUJOU DI NICOLAS - U.S. Orleans Loiret Football
DURPES PHILIPPE - U.S. Pruniers
TERCINET FABRICE - U.S. Renaudine F.
BENARD ARTHUR - U.S. Reuilly
BOUHOUD PIERRE HENRI - U.S. St. Aignan Noyers
BOUZAGHOU ICHAM - U.S. St. Cyr En Val
PINTON SEBASTIEN - U.S. St. Florent S/Cher
PERROCHE VALENTIN - U.S. Theillay

Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » ➔ « Liste » de Fooclubs .

IV. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Jeudi 14 Septembre 2023
- Jeudi 21 Septembre 2023
- Jeudi 28 Septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
LORENZO Antonio

Handwritten signature of Lorenzo Antonio in blue ink.

Le Secrétaire de séance
BRINON Denis

Handwritten signature of Denis Brinon in black ink.

PUBLIÉ LE 11/09/2023